

La Lutte des Mineurs

Organe du mouvement des délégués pour le Syndicat Unique des mineurs du Bassin de Charleroi.

Après la grève des mineurs de Charleroi.

Les mineurs de Charleroi étaient partis en grève légitimement, croyant que puisque l'on arrêtait les traitres, justice allait être faite contre les patrons charbonniers qui avaient profité des baïonnettes allemandes pour nous imposer plus de production en nous payant des salaires de famine.

Les mineurs croyaient en la justice du gouvernement pour nous accorder ce que nous n'avions pas pu obtenir dans nos grèves contre l'occupant et leurs complices, les patrons. Les délégués mineurs ne s'étaient pas trompés et surent faire remarquer à leurs camarades de travail qu'ils se bercraient d'illusions et que ce serait par la lutte seulement que nous arracherions nos revendications au patronat.

Et précisément au moment où l'ensemble des mineurs était prêt à commencer la lutte pour la victoire finale, nos anciens dirigeants de n'importe quel syndicat, sans consulter les travailleurs, allèrent au nom de ceux-ci parlementer et accepter ce qu'ils appellent une augmentation de salaire. Ainsi trompés, les ouvriers abandonnèrent la bataille.

Après huit jours de travail, tous les mineurs constatèrent que cette augmentation ne leur rapportait rien et que nos patrons qui ont tant collaboré avec les nazis ont encore la main haute pour nous provoquer et nous fracasser. Les mineurs voulaient et exigeaient que toutes les primes soient intégrées dans le salaire journalier, un réajustement des bas salaires et alors seulement une augmentation générale en concordance avec le coût réel de la vie.

Pour ceux qui sont habitués à insulter la classe ouvrière, la grève était l'effet de la cinquième colonne, alors que réellement cette cinquième colonne c'est le patronat, le capitalisme lui-même. Si le charbon n'avait pas été augmenté, si les prix des marchandises n'avaient pas été augmentés depuis la guerre, alors que notre salaire est toujours resté le même, si les patrons avaient aidé les mineurs en adoucissant leurs misères au lieu de collaborer avec les nazis afin d'alimenter avantageusement la machine de guerre allemande et le marché noir, si nous n'avions pas subi tout cela, nous n'aurions pas fait la grève pour le plaisir de la faire. On nous demande de penser à la guerre, à ceux qui sont encore dans les stalags, aux malheureux prisonniers de guerre et politiques. D'accord. Mais il faut qu'on pense aussi à la situation désastreuse des travailleurs qui ont su se vendre à Hitler, ni à l'UTMI. Que l'on arrête tous les patrons collaborateurs en confisquant les bénéfices de guerre au profit de la classe ouvrière. On fait du sentiment, la classe ouvrière s'y laisse encore prendre et pourtant seuls les patrons en profitent.

Les anciens dirigeants ont tenté de nous faire croire à une réelle augmentation de salaire; or, si nous faisons réellement les comptes, si nous pouvons contrôler les livres des administrations charbonnières, nous constaterions que les patrons n'ont rien déboursé et que par conséquent nous n'avions aucune augmentation. Réévaluez la classe ouvrière si bête? Nous qui sommes de cette classe, nous savons que nous avions des primes, cent pour cent pour le travail du dimanche et les cent francs du bon de charbon. Nous savons donc que, tout simplement, ce système de primes a été intégré dans notre salaire et que par conséquent les patrons n'y perdent rien. N'y perdent rien? au contraire! En nous augmentant (sol-disant), les patrons reçoivent un fameux cadeau de quarante millions, et mieux encore, le gouvernement prendra à son compte les pertes que les patrons pourraient faire!! Ce qui veut dire qu'une nouvelle taxe sera votée et appliquée aux travailleurs et par conséquent nous subirons une diminution par l'effet des taxes.

Nous avions promis de nous revoir, et la classe ouvrière se reprend déjà. Notre cahier de revendications a été présenté le 2 octobre devant Messieurs les ministres, où les travailleurs exigent immédiatement :

1. Reconnaissance des comités de puits par les patrons.

2. Disposition d'un local pour le comité et permanence constante du délégué principal qui aura la liberté de contrôler les travaux.

3. Reconnaissance par le gouvernement du mouvement des délégués pour le Syndicat Unique.

4. Arrestation immédiate des patrons qui, dans l'industrie minière, ont poussé à la sur-production.

5. Remboursement immédiat de toutes les amendes appliquées pendant l'occupation.

6. Octroi d'une prime de cinq cents francs de libération.

7. En prenant comme base le minimum de 6, 8 et 10 francs l'heure, nous exigeons une augmentation de 30 francs par jour.

8. Octroi de 6.000 kgs de charbon classé pour tout ménage de mineur, célibataire, veuf (ve), divorcé (ée), ménage irrégulier et pensionnés.

9. Respect du principe « A travail égal salaire égal ».

10. Suppression du travail à prime et à marché.

11. Examen immédiat des pensions en prenant comme principe la pension unique à 80 % du salaire moyen.

12. Amélioration immédiate du ravitaillement auquel les ouvriers se déclarent prêts à collaborer par leur contrôle direct.

13. Examen de la situation des ouvriers de la surface dont on refuse la qualification.

14. Octroi d'une indemnité de chômage égale à 60 % et payée par le patron.

15. Respect du minimum pour tous.

16. Nationalisation sans indemnisation de l'industrie minière.

LE SYNDICAT UNIQUE A BASE D'ENTREPRISE.

Désabusés par les désastreuses expériences du passé, les travailleurs affirment leur volonté de se grouper, sans distinction de tendances politiques ou philosophiques, au sein d'un puissant organisme syndical qui soit libre de toute tutelle d'un parti politique et qui s'érige en véritable défenseur des intérêts du prolétariat. En un mot, ils marquent leur volonté de s'orienter vers une puissante organisation syndicale qui soit l'expression directe des masses laborieuses : c'est-à-dire le *syndicat aux syndiqués*.

La classe ouvrière ne veut plus tolérer que ses forces soient dispersées comme jadis dans ces innombrables syndicats aux couleurs les plus variées qui, par esprit de boutique ou par calcul politique subordonnaient les intérêts vitaux des travailleurs à l'intérêt médiocre de leurs clans. Elle ne lance aucune exclusive contre les partis politiques. Au contraire, c'est avec satisfaction qu'elle s'appuiera sur tous ceux qui lui offriront une aide sincère et efficace. Mais le Syndicat Unique n'entend plus être à leur merci comme ce fut le cas dans le passé.

L'unité des bureaucraties.

Devant le courant ouvrier qui abonde inéuctablement vers l'unité syndicale, les anciens dirigeants chrétiens et de la Centrale Socialiste ont été accusés à suivre l'opinion générale et à employer un langage démagogique pour essayer d'induire en erreur les masses laborieuses et leur faire croire qu'eux aussi étaient pour l'unité. Par des phrases grandiloquentes, ils annoncent que la direction, ou pour mieux s'exprimer, l'appareil bureaucratique des deux tendances a décidé de s'unir dans l'action revendicative.

Le passé démontre suffisamment le genre d'action qu'ils sont capables de mener. Nous attrapons l'attention des travailleurs sur le danger que représente la dispersion des forces ouvrières entre les mains de deux ou trois organisations. L'unité, qu'en renfort de tam-tam ils nous annoncent, qui se borne à de rares conciliabules des cliques dirigeantes qui se réunissent en vue d'envoyer la possibilité de demander à nos exploitants s'il ne serait pas possible d'accorder éventuellement telle ou telle réforme. Sur les lieux de travail les ouvriers resteraient divisés comme par le passé.

D'un côté, les bureaucraties chrétiennes invitent les ouvriers à rejoindre leur organisation chrétienne, de l'autre côté, ceux de C.G.T.B. crient sur tous les toits que l'ouvrier doit adhérer à leur centrale indépendante. Belle unité que celle où les bureaucraties unies lancent de vibrants appels aux ouvriers de rejoindre des syndicats différents. Il serait pourtant bien simple d'unifier les deux syndicats en un seul bloc. Ce le offrirait au moins l'avantage de réduire le nombre de bureaucraties. Mais ces messieurs ne sont pas disposés à perdre passivement une situation de tout repos qui leur offre un si délicieux confort; et de plus, il y aurait également l'opposition à l'unification du cardinal Van Roey, encore un habitué de la musette et du flacon qui est

tout indiqué pour se mêler des questions intéressantes uniquement les ouvriers.

Ces messieurs apportent aux travailleurs, qu'ils prennent pour de naïfs moutons disposés à se laisser tondre en toute occasion, l'unité des nullités.

Unité de pure forme.

Les dirigeants des anciennes centrales dont la seule qualité est la facilité avec laquelle ils s'adaptent à toutes les situations, proposent une nouvelle formule qui répond, paraît-il, parfaitement aux intérêts des travailleurs. Il suffirait de rejoindre en masse la C.G.T.B. ou le syndicat chrétien dont ils continueraient à tirer les ficelles comme par le passé. Rien ne serait changé dans la structure du syndicat; comme jadis tous les ouvriers y sont admis sans distinction d'opinion politique ou philosophique, ce qui n'empêcherait pas la bureaucratie dirigeante de chasser de l'organisation les ouvriers trop rouspétants ou trop à gauche.

Bien souvent, et en tout temps dans des mouvements de grève, les ouvriers furent livrés à leur propre sort et ne purent jamais compter que sur eux-mêmes. Dans ces conditions, ce sont donc les travailleurs qui doivent constituer l'armature de leur syndicat : le *Syndicat Unique*.

Une forme organisationnelle périmeée.

L'expérience nous a démontré que les anciens syndicats qui, à leurs débuts ont certes fait preuve de vitalité, d'esprit de lutte, se sont peu à peu bureaucratisés et constituent de nos jours un obstacle à l'émancipation ouvrière. Obstacle que nous devons détruire si nous voulons vaincre dans les luttes futures.

Par sa forme erronée, le syndicat en est arrivé, de nos jours, à n'être dirigé que par toute une armée de fonctionnaires dont la plupart cumulent les traitements et se sont assimilés à la vie bourgeoise, complètement étrangère de la vie de bagnard que mène l'ouvrier avec lequel ils ne se sentent solidaires en rien.

Cette camarilla qui depuis longtemps a perdu la conscience de classe, ne pense qu'à stabiliser sa confortable situation en collaborant étroitement avec la bourgeoisie.

De par sa situation privilégiée, elle est devenue un ennemi de la classe ouvrière et s'oppose par tous les moyens à l'action de masse qu'elle redoute infiniment, car l'action des masses risque de mettre à l'ordre du jour l'abrogation des privilégiés dont jouit la bureaucratie.

Le bureaucrate du syndicat, dont le sort est indépendant de celui de l'ouvrier, dont il ne sent ni les besoins ni les aspirations, non seulement se désintéresse des luttes ouvrières, mais a même tendance de les empêcher de surgir, préoccupé avant tout de s'assurer le repos et la tranquillité. Que lui importe que l'ouvrier vive en esclavage et crève au travail! L'essentiel, pour lui, n'est-il

pas de jouir le plus longtemps possible d'une situation qui lui est si confortable?

L'organisation à l'entreprise.

Née de l'illégalité, l'organisation à l'entreprise a fait ses preuves sous l'occupation. Elle s'est trouvée à la pointe du combat contre l'hitlérisme oppresseur et le patronat exploiteur.

Enrichi des nombreuses expériences du passé, victoires et défaites, le Syndicat Unique à base d'entreprise réalise la concentration vivante des forces ouvrières qu'exige l'ampleur de l'action décisive qui se prépare pour demain. Le Syndicat Unique à base d'entreprise n'est sous la tutelle d'aucun parti politique ni sous l'emprise d'un chauvinisme ou racisme quelconque, il groupe dans ses rangs les ouvriers de toutes tendances et de toutes nationalités auxquels il reconnaît le droit de défendre leurs aspirations ouvrières au sein de l'organisation.

Sa forme organisationnelle met le Syndicat Unique à l'abri de l'emprise bureaucratique. En effet, ce sont les ouvriers eux-mêmes et eux seuls qui nomment leurs délégués et comités de puits ou d'entreprises choisis parmi les ouvriers les plus honnêtes, les plus capables et les plus fidèles à la cause ouvrière.

Les comités de puits ou d'entreprises auront pour mission d'aider les délégués dans leur tâche et de contrôler minutieusement leur activité.

Les délégués ouvriers se réunissent régionalement et nationalement, nomment les comités régionaux et l'instance nationale. Ils constituent l'armature et la direction du syndicat à base d'entreprise sous le contrôle direct des travailleurs auxquels ils doivent rendre compte de leur gestion.

Comités et délégués seront élus pour un temps déterminé mais révocables à tout instant. De fréquentes réunions seront organisées dans chaque puits, chaque entreprise, afin de maintenir les comités, délégués, et ouvriers dans un esprit combattif.

(Voir suite au verso, bas 1^e colonne.)

Aux employés des charbonnages.

Camarades,

Trop longtemps nous nous sommes tenus à l'écart du mouvement syndical; trop longtemps nous sommes demeurés passifs devant l'action revendicative des mineurs.

Pourtant nous désirions ardemment la victoire ouvrière dans les luttes qu'ils engagent contre la horde des exploitants. C'est que la victoire des mineurs était aussi notre victoire; c'est que nous récoltions également les fruits de leurs luttes victorieuses et subissions aussi les contre-coups de leurs défaites.

Par notre passivité, nous nous sommes enlisés dans une situation morale lamentable. Méprisés par les ouvriers qui ne reçoivent pas de nous l'aide, l'appui qu'ils sont en droit d'attendre; nous le sommes aussi par les valets du capital qui ne voient en nous que de serviles gratté-papiers.

Notre situation matérielle est des plus misérables : notre salaire atteint à peine celui d'un simple manœuvre. On nous refuse la qualification. Pourtant, le patronat n'hésite pas à nous imposer des responsabilités et à exiger de nous des prestations, sans rémunération, qui dépassent largement les huit heures réglementaires!

Non, camarades! Ce n'est pas en fuyant notre responsabilité, ce n'est pas en reculant devant les suppôts du capital ni en les implorant que nous obtiendrons de meilleures conditions d'existence.

Il ne sera que par la lutte directe en

(Voir suite ci-contre.)

NOTRE JOURNAL.

Dans l'intérêt de l'unité qui se réalise, les deux vaillants journaux parus dans l'illégalité (*Le Mineur* et *Le Réveil des Mineurs*) disparaissent pour faire place au journal des mineurs qui s'intitulera dorénavant *LA LUTTE DES MINEURS*.

Comme pendant la guerre, il défendra les intérêts des mineurs et dénoncera impitoyablement l'incurie patronale et la carence des pouvoirs.

Les mineurs doivent lire, faire lire et discuter les articles de ce journal qui est LEUR journal. *LA LUTTE DES MINEURS* sera une arme dans les mains des ouvriers et par conséquent ils doivent le soutenir et largement le propager. Chaque mineur a le droit et le devoir de collaborer à son journal en envoyant des articles, des notes ou des remarques.

union avec les mineurs et toute la classe ouvrière que nous parviendrons à améliorer notre pénible sort.

Groupons-nous au sein du Syndicat Unique des mineurs, comme nos camarades, les employés de la métallurgie, le font au sein du Syndicat Unique des métallurgistes. Nommons nos délégués qui agiront de concert avec les délégués ouvriers.

Dressons un cahier de revendications, en collaboration avec les mineurs et les ouvriers de surface, pour mettre fin à notre exploitation; apportons notre aide active en adhérant au Syndicat Unique à base d'entreprise.

MAX.

Le Syndicat Unique se réalise.

Le premier octobre se tenait à la Maison des huit heures de Charleroi la deuxième grande réunion du mouvement des délégués pour la création du Syndicat Unique à base d'entreprise.

Cette dernière réunion fut une des plus encourageantes si l'on note que l'unité se réalisa entre la « Fédération de lutte des Mineurs » et « Le Comité de lutte syndicale des Mineurs ». Ensemble ils ont décidé de faire participer au REFERENDUM le plus grand nombre possible d'ouvriers mineurs du fond et de la surface, ainsi que les employés des charbonnages. Ils ont ainsi jeté les bases dans la région de Charleroi du Syndicat Unique à base d'entreprise. Ils ont décidé d'organiser avec les partisans du Syndicat Unique des autres régions, un congrès national afin de prendre position sur la formation du Syndicat Unique ainsi qu'à l'élaboration des statuts.

Il est à remarquer la mise au point que le camarade Davister fit en ce qui concerne les calomnies déversées sur lui au travers d'un tract distribué pendant la guerre. Après une explication ferme et franche, il fut reconnu que Davister, ainsi que les autres délégués, avaient bien agi dans l'intérêt des ouvriers. Septante-cinq délégués, dont deux abstentions, votèrent la confiance qu'ils avaient au camarade Davister.

Enfin, nous sommes heureux de pouvoir dire que nous avons eu une bonne réunion et que le Syndicat Unique est en bonne voie de formation.

Pour un peu de justice pour nos vieux.

Il n'est pas une de ces innombrables assemblées organisées par le mouvement des délégués mineurs où nous n'entendons des centaines de vieilles et de vieux qui se plaignent des injustices dont ils sont victimes. Bon nombre de vieux mineurs sont sans pension parce que induits en erreur par toute une administration à s'y perdre et par le désintérêt de toute l'ancienne bureaucratie syndicale. Combien de nos pensionnés mineurs ne sont pas morts de faim pendant la guerre avec leur pension allouée par le gouvernement Pierlot et avec la complicité des dirigeants syndicaux. Pension de cent francs par mois à des veuves dont le mari a travaillé plus de trente ans au fond de la mine. Pension de sept cents francs par mois à des malheureux pensionnés invalides, bien souvent atteints de la tuberculose, et encore avec charge de famille.

Toutes ces pensions, même celles que l'on appelle « pension pleine » méritent-elles d'être ainsi nommées alors que nous devrions tout simplement les qualifier d'« aumône ». Devant tant d'injustice, les mineurs en grève avaient, dans leurs revendications, exigé la pension unique pour tous égale à quatre-vingt pour cent du salaire moyen. Cela permettrait aux pensionnés mineurs de vivre un peu plus dignement, au lieu de s'abaisser à la vie de chien errant comme ce fut le cas pendant l'occupation allemande et même à présent.

Hélas, si bon nombre de travailleurs luttent pour une amélioration des pensions, ils n'ont pas encore compris le rôle infâme que jouent les anciens dirigeants syndicaux en conseillant aux travailleurs de reprendre le travail. Ainsi, et encore une fois, les vieux furent abandonnés à leur triste sort. Il est vrai que les politiciens de tout poil nous font miroiter que les commissions vont encore examiner la question afin de doubler les pensions. En attendant, vieux pensionnés, nourrissez-vous d'illusions et de promesses, prenez encore patience, on examinera... En attendant, que meure encore une génération de vieux, on examinera...

Mais le temps de tromper la classe ouvrière est révolu et ce formidable Syndicat Unique qui s'organise sur des bases solides saura exiger par n'importe quel moyen,

LE SYNDICAT UNIQUE. (suite).

Basé sur le principe de lutte des classes, le Syndicat Unique à base d'entreprise rejette catégoriquement toute idée de collaboration avec la bourgeoisie. Son idéal consiste à la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, et la socialisation des moyens de production. Il fera appel aux partis politiques qui le soutiendront dans son but à atteindre. Il ne peut y avoir rien de commun entre l'ouvrier exploité qui aspire à un sort plus clément et lutte pour son émancipation, et le bourgeois exploiteur qui entend le maintenir dans la misère, la guerre et l'oppression. D'un côté, c'est la lutte pour le pain quotidien, de l'autre la course vers les bénéfices.

Les calomniateurs.

Déjà le Syndicat Unique à base d'entreprise est l'objet des plus abjectes calomnies de la part de ceux qui, de longue date, se sont montrés lâches et serviles envers le capital.

Nouvellement réinstallés dans leurs confortables fauteuils qui leur procurent tant de délices pendant que les travailleurs triment dur et crèvent dans la misère, par la peur de dégringoler de leur paradis terrestre, les valets de la bourgeoisie, qui durant toute l'occupation se sont terrés à l'abri, loin des luttes ouvrières, et ceux qui, de Londres, n'ont cessé de crier, déversent leurs infectes vilenies sur l'organisation nouvelle en laquelle ils voient un adversaire irréductible et implacable.

Toute la presse bourgeoise et ses valets s'acharnent sur le Syndicat Unique à base d'entreprise. Ils utilisent les mensonges les plus ignobles pour essayer de discréditer la seule formule qui fasse du syndicat l'expression directe de la volonté ouvrière (l'organisation à l'entreprise). En cela, ils restent fidèles à leur activité passée qui consistait à discréditer les éléments révolutionnaires entièrement dévoués à la cause ouvrière pour pouvoir les canaliser sous leur direction et trahir le mouvement ouvrier.

Aux travailleurs.

Les travailleurs sauront éviter toutes les ruses de la bourgeoisie et de ses valets stipendiés dont le plus grand souci est de diviser la classe ouvrière pour pouvoir continuer à l'exploiter comme par le passé.

Ils réservent aux calomnies que l'ordre bourgeois et ses supports desservent sur les militants révolutionnaires, l'accueil qu'ils méritent et se poseront en défenseurs de ces derniers.

En bloc ils adhéreront au Syndicat Unique à base d'entreprise qu'ils formeront et dirigeront eux-mêmes.

Camarades travailleurs, unissons-nous et nous serons les plus forts. Soyons implacables, soyons persévérateurs, il y va de notre propre existence. Ne nous laissons pas imposer par les tyrans, ne nous laissons pas berner par les vendus.

Menons notre lutte jusqu'au bout, jusqu'à la victoire totale.

Sachons bien que seule la destruction complète du régime capitaliste fauteur de guerre et de fascisme pourra signifier la fin de nos misères et l'avènement d'un monde meilleur.

DAVISTER.

même par la grève générale, que soit résolue cette question urgente pour nos vieux. Les mineurs sont en tout cas décidés à ne plus se laisser tromper par ces fameuses combinaisons de doubler les pensions ou de donner un cinquième trimestre. Finie cette politique de division et de laisser-aller, cette politique de faire profiter les uns et délaisser les autres. En effet, pour ces malheureuses veuves, pour ces malheureux invalides et ceux qui reçoivent la pension pleine qu'est-ce que le doublage des pensions alors que la vie a augmenté de quatre à cinq fois en comparaison des prix d'avant-guerre. Un cinquième trimestre à ces veuves qui touchent cent francs par mois : cela fera donc une augmentation de trois cents francs l'an, alors que ceux qui touchent de grosses pensions seront privilégiés.

Toutes ces lois de tromperie ne seront supprimées que par l'action de la classe ouvrière. Après le REFERENDUM que nous organisons en faveur du SYNDICAT UNIQUE avec ses sections à l'entreprise, nous poserons à Messieurs les ministres, la question d'améliorer immédiatement le sort des pensionnés, sinon la parole sera à la classe ouvrière qui saura arracher par son action la PENSION UNIQUE POUR TOUS.

Ce que nous voulons en matière de pension.

Pension Unique pour tous, égale à quatre-vingt pour cent du salaire moyen.

Le droit de prendre sa pension après vingt-cinq années de service au fond.

Placer les ouvriers de la surface qui travaillent à des travaux insalubres sur le même pied que ceux du fond.

Suppression de la loi qui oblige un invalide à fournir cinq cents journées de travail pendant les deux dernières années.

Suppression des taxes de pension.

Même taux de pension aux invalides reconnus par une commission médicale et contrôlée par les ouvriers.

Contrôle ouvrier dans les caisses communales.

Abolition de la loi qui supprime la qualité de mineur. J. DEDONDER.

Le sort de nos invalides accidentés du travail.

Saurait-on trouver une loi plus injuste, plus boiteuse que celle sur les accidents du travail. Combien de malheureux n'ont-ils pas laissé leurs os en se trouvant à la tâche, et cependant ceux-ci n'ont comme capital que leurs bras et se trouvent dans la misère totale lorsque le fléau les atteint. Pour le bien de tous ces éprouvés, ne devrait-il pas exister une seule et unique loi qui régirait un barème fixe pour l'amputation de chaque membre; combien d'autres aussi n'ayant perdu aucun membre mais ayant été pris dans un éboulement ou dans une machine quelconque, dont on pourra citer mille et un cas, ne sont plus reconnus par le service médical capitaliste et se trouvent ainsi écartés de toute vie humaine, ne touchant aucun dédommagement des suites de leur accident, étant considérés par ces fripouilles moins que des chiens.

C'est une des lois les plus crapuleuses, principalement en ce qui concerne les étrangers, car même s'ils travaillent dans la mine et qu'ils ont le nombre d'années requis pour avoir la pension de mineur, aucun de ceux-ci ne peut en avoir la jouissance. Et pour comble de malheur dans la période que nous traversons, par la complicité des docteurs rachetés par les capitalistes, ces malheureux se voient harcelés par l'office de travail et la caisse commune qui, malgré leur incapacité, veulent les obliger à travailler.

Il découle de cet état de choses une saleté sans bornes à remettre sur le compte de ceux qui ont édicté ces lois; messieurs les capitalistes ont le pouvoir d'être gendarmes, avocats et juges, et vous, malheureux, acceptez la sentence sans aucun moyen de défense.

Ces rapaces qui ont des croyances diverses savent toujours être d'accord pour nous exploiter et ne font aucune distinction sur les ouvriers lorsqu'il est question d'appliquer leurs mesures draconiennes à notre égard. C'est pourquoi nous aussi, ouvriers de toutes croyances, nous devons revenir au seul but revendicatif qui sera pour le présent et l'avenir notre lutte pour la pension unique pour tous.

La dictature au sein de la mutuelle.

Nous apprenons que les métallurgistes qui veulent payer leur cotisation à leur mutuelle, sont obligés de payer en même temps leur cotisation syndicale. Il va sans dire que bon nombre d'ouvriers protestent car ils prétendent attendre la formation du véritable syndicat qui unira toutes les forces ouvrières : le SYNDICAT UNIQUE.

Nous protestons énergiquement contre cette manière bureaucratique d'imposer ses volontés aux travailleurs, et nous leur contestons ce droit, car la mutuelle doit rester indépendante des organismes syndicaux.

Ceci doit alerter tous les travailleurs afin de protester en bloc contre ces procédés dictatoriaux.

La promesse et la réalité.

Une importante délégation des délégués mineurs du Syndicat Unique du bassin de Charleroi s'est rendue après du Ministre du Travail et a été reçue par M. le chef du cabinet.

De cette entrevue, il résulte que le fameux bobard que Cherbourg était plein de vivres pour le pays n'est pas fondé. D'après le chef du cabinet, il manque des moyens de transport pour prendre les céréales achetées au Canada. Pour nous, délégués du Syndicat Unique, nous savons que ce n'est pas seulement une question de tonnage, mais c'est surtout une question de paiement. L'Amérique est assez riche en produits de toutes sortes pour nourrir l'Europe, mais les travailleurs européens sont devenus trop pauvres pour les payer. ET LES CAPITALISTES NE FONT PAS DE CADEAU. Les produits d'outre-Atlantique seront réservés à ceux qui pourront y mettre le prix. En effet, le patronat et le gouvernement savent que si le café, la graisse, le pain et le linge arrivaient en abondance, la classe ouvrière ne saurait l'acheter avec ses salaires déjà insuffisants pour se procurer les produits rationnés.

Il faut donc que la classe ouvrière EXIGE de la nourriture, et en premier lieu EXIGE des salaires qui lui permettront de vivre en concordance avec le coût réel de la vie.

Les permanences.

A notre grand regret, nous constatons que deux bureaux en permanence siègent dans les Maisons du Peuple. C'est le fait que nous ne sommes pas encore assez riches pour louer un local indépendant dans le centre de Charleroi et pour l'achat de meubles.

Mais cela ne doit pas être une excuse pour les ouvriers de toutes les tendances à ne pas participer à notre REFERENDUM, car nous garantissons le respect des opinions politiques ou philosophiques et nous ne tolérerons plus ces malsaines discussions entre exploités.

En attendant donc un local indépendant, organisons ce bloc de tous les travailleurs sans distinction d'opinion au sein du Syndicat Unique à base d'entreprise.

Pour renseignements adressez-vous aux délégués pour le Syndicat Unique et aux permanences : à la Maison du Peuple de la Docherie le mercredi et vendredi, Maison du Peuple de Gilly tous les jours de 6 à 8 h. Tous ceux qui ont reçu des cartes sont priés de rentrer les talons le plus tôt possible.

Camarades délégués, formez vos comités de puits avec des camarades sincères qui correspondent à l'état d'esprit de vos camarades de travail.

A propos des contrats de travail.

Dans le moniteur du 13 septembre a paru un arrêté-loi suspendant temporairement le droit de mettre fin au contrat de travail. Tout patron qui voudrait renvoyer un ouvrier devra lui payer trente jours de salaire. Nous publions l'article 4 de cet arrêté qui se rapporte à cette question :

Art. 4. Tout employeur qui n'observe pas les dispositions des articles 1 et 2 est tenu de payer à l'autre partie une indemnité égale à trente jours des salaires ou des appointements en cours, y compris les avantages en nature dus en vertu de la convention.

En outre, l'employeur est tenu de payer à l'autre partie les indemnités de congé dont le montant est prévu par la loi ou la convention et qui sont dues en cas de rupture de l'engagement sans justes motifs ou sans observation du délai de préavis ou du terme fixé par la convention.

Il est donc clair que lorsqu'un ouvrier est renvoyé, il a le droit de réclamer trente jours de salaire. Bien. Mais est-ce cela que les ouvriers désirent? Cet arrêté-loi permettra toujours aux patrons de renvoyer tel ou tel ouvrier qui leur semblera une entrave contre leur arrogance ou leur exploitation. Il faut donc que les ouvriers exigent le contrôle sur l'embauchage et le débauchage.

C'est seulement au travers du Syndicat Unique à base d'entreprises que les ouvriers, par leurs comités de puits, pourront l'exiger.

Editeur responsable : J. Davister, rue Saint-Joseph, Gilly.

Dans les mines.

(nos correspondants)

S-Théodore Dampremy.

A ce charbonnage, l'action du Syndicat Unique a déjà réussi à obliger le patron à réintégrer un pion qui avait été démis de sa place. Pour ce fait, les délégués de ce puits se sont servis du « moniteur » qui oblige les patrons à payer le salaire pendant un mois aux ouvriers qu'ils renverraient.

À ce puits, les ouvriers sont bien décidés maintenant qu'ils sont unis, à ne plus se laisser tracasser sur les lieux de travail.

Au Hazard : Tamines.

Les ouvriers ont décidé de ne plus travailler avec un garde-chiourme qui maltraite les russes pendant l'occupation allemande. Les patrons ont été obligés de le renvoyer.

Bravo, camarades! où la justice ne veut pas agir, la justice ouvrière sait agir.

Au 8 du Gouffre à Chatelineau.

A ce charbonnage, les patrons, après avoir violé la convention pendant l'occupation veulent maintenant la faire respecter pour la nomination des délégués. En effet, à ce puits, nonante pour cent des ouvriers sont au Syndicat Unique; de ce fait, les ouvriers prétendent nommer leurs délégués qui représentent leur état d'esprit et leurs aspirations. Devant le refus des patrons de recevoir leurs délégués du Syndicat Unique, les ouvriers firent grève pendant deux jours. Maintenant des pourparlers sont en cours et nous croyons arriver à un bon résultat grâce à l'action des ouvriers.

Mais comment qualifier l'attitude de l'ancien délégué chrétien qui prétend rester alors que les ouvriers ne veulent plus entendre parler de lui et n'ont plus confiance en lui?

Dans Monceau-Fontaine.

Les mineurs de cette société ont protesté par la grève du fait que la direction se compose toujours d'hommes qui ont collaboré directement avec les allemands en poussant à la surproduction et en démettant des chefs qui soutenaient le sabotage contre la machine de guerre. Les travailleurs de cette société sont ahuris devant le fait que lorsqu'on dénonce un ouvrier, immédiatement on l'arrête, mais quand il s'agit d'un patron, on enquête comme l'affaire Coppée après 1918 pour finir par l'oublier.

Les travailleurs, eux, n'oublient pas, et bientôt, en liant cette question à leurs revendications, ils sauront exiger l'arrestation des gros traîtres et profiteurs de guerre.

Incurie patronale.

La salle des bains-douches du Sept du Gouffre à Chatelineau ne mérite que le nom de saleté, et sans pareille. L'air y est irrespirable; une saleté repoussante y règne, et au surplus, les ouvriers n'osent s'y déshabiller tellement il y fait froid.

Sous l'occupation déjà, et pour le même motif, les ouvriers de ce puits durent faire grève pour obliger les patrons à arranger la tuyauterie, afin de réchauffer la salle. Nous connaissons le résultat bien pénible qui s'ensuivit : des camarades furent enfermés dans les prisons allemandes.

Le Comité d'épuration ferait bien de demander des comptes au directeur de ce puits qui est responsable de ce fait. Pour nous, l'enquête est faite : si le directeur avait accordé satisfaction afin de nettoyer et de chauffer la salle, s'il n'avait pas fait savoir aux allemands qu'il y avait grève, nos ouvriers n'auraient pas eu d'amendes, et il n'y aurait pas eu d'otages.

A ce même puits, pendant l'occupation, le conducteur frappa un ouvrier. Qu'attend-on pour faire une enquête?

Ordre du jour voté à Gilly par les pensionnés mineurs et veuves de pensionnés.

Les mineurs pensionnés et veuves de pensionnés, réunis en assemblée le 4 octobre à la Maison du Peuple de Gilly,

considèrent que le supplément de huit cents et cinq cent vingt-cinq francs qui va leur être accordé pour un mois n'est qu'une aumône. Ce qu'ils veulent, c'est la pension unique basée sur quatre-vingts pour cent du salaire moyen et six mille kilos de charbon par année.

Cette revendication est un point du programme des revendications immédiates du Syndicat Unique. Si les ouvriers qui travaillent ont la possibilité de faire triompher ces revendications, les pensionnés et veuves de pensionnés peuvent, dans une large mesure, les aider en les appuyant jusqu'à complète satisfaction.

Le présent ordre du jour est transmis à toute la presse ainsi qu'au gouvernement.

Les pensionnés mineurs et les veuves de pensionnés des autres localités doivent s'inspirer de cet exemple et faire voter par tous cet ordre du jour.